

Réunion plénière du réseau de solidarité des associations messines

Jeudi, 27 avril 2017, à 14H

Ligue des Droits de l'Homme, 1, rue de pré Chaudron 57 070 METZ

Présents :

M. LOMAN et MC SCHERMACK (Equipes Saint Vincent)-M. HOERNER (FAP)- N. DROUOT (MdM) – M. TOUNSI (MdM)- P. LAMIRAND (Banque alimentaire) – G.GRETHEN (LDH)- MC. FABERT (Welcome)- D. CHOIGNOT et G. JACQUOT (CASAM)- M. A.N. QUILLOT (COMSYR, RESF)-V. RACHET (Anim Fle)- G. POLLIEN (CCAS) – J. PALLEZ (Agir ABCD) –I. MAHLER (Epicerie Mozart) – A. PERRIN (service diocésain de la charité) - JUNKER et Isabelle MACMILLAN (secours catholique) – O. AUSSEDAT (Caritas) –C. DUMOULIN (IRTS)- I. ABREU (le relais Fomal)- M. MONZEL et M. MEDDAT (CHRS le passage) - K. BOUDELLAL (collectif Welcome)- H. LECLERC (coordonnatrice du réseau)

Excusés : A. GARNIER (secours catholique)-C. DURAND (habitat humanisme Lorraine - V. WAGNER (le mouvement du nid) - R. PITTI – Elu municipal- M.F THULL (Secours Populaire)- S. BORTOT(CCAS)-M. MEBARKI (Cultures 21) JF QUANTIN (RESF et MRAP) - M LE LUYER (Président du FJO)- C. MAURY- (Directrice de la maison de la solidarité)

Objectif cette réunion plénière :

Définir, à partir des stratégies et moyens d'action propres à chaque association, comment repositionner des actions collectives adaptées aux situations d'urgence.

I – Bilan de l'activité du réseau depuis la dernière réunion plénière (octobre 2016)

A- Accès à l'hébergement et au logement.

Réunions des 30 juin 2016 ,9 novembre 2016 et 21 mars 2017

- Sujets abordés :
 - Situation suite au démantèlement de Blida
 - Informations sur le campement de la rue Louis le Débonnaire
 - Les aides du FSL pour les européens qui travaillent
 - Les nouveaux mineurs exclus du Centre Départemental de l'Enfance

- Les axes de travail prioritaires
 - Agir pour la mise en place d'un centre de 1° accueil ouvert aux migrants et demandeurs d'asile.

B – Accès aux soins

Réunions du 13 décembre 2016 et plusieurs réunions restreintes autour du DLA

- Les sujets abordés :
 - Les différents dysfonctionnements de la PASS
 - La plate-forme d'accueil médico-social en centre - ville pour les publics
 - L'accès à l'hygiène pour les publics précaires à Metz

- Les axes de travail prioritaires
 - Axe 1 : Favoriser le recours aux droits de santé par le biais d'une plateforme d'accueil médico-social.
 - Axe 2 : Favoriser l'accès à l'hygiène : les toilettes sont gratuites et accès à l'eau potable assuré
 - Axe 3 : réactiver les Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité

C – Urgence et aides alimentaires

Plus de réunion depuis le 15 septembre 2015

Un débat s'ouvre sur la distribution alimentaire : il manque un projet commun qui fédère notre action, ainsi que des stratégies d'aide alimentaire, en situation d'urgence, adaptées à la situation des bénéficiaires sans hébergement. Mais il serait aussi nécessaire que les centres de distribution soient informés de l'arrivée de migrants. Il y a un manque de communication dans les situations d'urgence.

- Ne faudrait-il pas inventer un restau social cuisine collective ?
- Contacter l'épicerie solidaire Blida pour savoir si les personnes du camp de Blida peuvent la fréquenter.
- Le travail de ce groupe est à réactiver pour tout ce qui relève des situations d'urgence.

D- Accès à la culture et insertion

Réunion du 2 mars 2017

➤ Les sujets abordés :

- L'accueil des publics en précarité dans les lieux culturels messins par le biais de partenariats avec les institutions culturelles
- Organiser sur le site la mise à disposition de places à l'aide d'un agenda accessible à tous.
- Du spectateur à l'acteur : la médiation par le biais de la participation
- Développer l'accès aux lieux sportifs

➤ Axe de travail prioritaire

Axe 1 : Faire vivre le partenariat conventionné avec les organismes culturels au bénéfice des personnes suivies par les associations

E - Accès aux transports

Il y a un vrai problème de coût des transports pour les publics fragiles, dans tous les aspects de leur vie que ce soit pour :

- L'accès aux lieux d'aide alimentaire
- L'accès aux soins dispensés à la PASS de l'hôpital de Mercy
- La recherche d'hébergement ou de logement
- La possibilité d'avoir accès à son courrier dans les cas de domiciliation
- Toutes les démarches administratives permettant l'accès aux droits et à l'insertion.

➤ Axe 1 : réactiver le GT « transport » : gratuité de transports pour les publics en situation de précarité

La demande qui a été faite auprès de la communauté d'agglomération concerne les bénéficiaires de la CMU et de l'AME.

Faire avancer ce dossier. Trouver un porteur de groupe.

Conclusion :

✓ Des actions collectives directement bénéfiques pour les personnes accompagnées par les associations

- Annuaire conçu à partir des besoins des personnes
- Carte de l'aide alimentaire
- Scolarisation des enfants de migrants
- Accès à la culture par le biais de conventions entre toutes les structures culturelles de Metz et le réseau : places mise à disposition
- Accès aux lieux et pratiques sportives : piscine, gymnase, rencontres
- L'accès à l'hygiène pour les publics précaires à Metz

Des projets en chantier :

- Agir pour la mise en place d'un centre de premier accueil ouvert aux migrants et demandeurs d'asile.
- Un lieu d'accueil médico-social en centre – ville pour publics précaires

Le réseau ne peut fonctionner que par l'activité de ses groupes de travail, sinon il est réduit à un lieu d'échanges d'informations ponctuelles.

- Le pilotage de chaque groupe demande de la part des animateurs de la réactivité et du temps.

II- la coordination du réseau

La coordination est fondamentale pour assurer le bon fonctionnement du réseau : avoir une vue d'ensemble, rendre compte, veiller au bon fonctionnement des groupes, faire connaître les actions et des projets.

Un comité de pilotage a été décidé en avril 2016, mais il ne fonctionne pas.

La réunion de ce jour est l'occasion d'envisager le changement de coordonnateur.

En effet, comme tout organisme, le réseau doit périodiquement réinterroger son fonctionnement.

Hélène LECLERC assure la fonction de coordonnatrice depuis la création du réseau.

Un nouveau mode de coordination, porté par une autre personne, contribuera à réimpulser une dynamique de coopération entre les associations du réseau.

Marie Claire FABERT du Collectif WELCOME accepte cette mission. Elle travaillera en doublette avec Hélène LECLERC jusqu'en septembre, puis assurera la coordination.

III – Comment positionner les actions collectives du réseau pour qu’elles puissent être adaptées aux situations d’urgence ?

Réflexion proposée par Marie Claire FABERT

1- Identités et modes d’intervention

Données recueillies : Pluralité des dynamiques associatives	Réflexions partagées	Repères pour le fonctionnement collectif du Réseau
<p>1) Certaines associations se définissent prioritairement par l’agir et le faire pour un public donné (Anim FLE, Agir ABCD, Welcome, Banque Alimentaire...). Cet ancrage est <u>complété par d’autres associations par un rôle de plaidoyer et défense des droits</u> (CCAS), rôle parfois porté par les bénéficiaires mêmes de l’action menée (Armée du Salut, Secours Catholique). Enfin, pour des structures comme les Equipes Saint Vincent, l’Epicerie Solidaire Mozart, Caritas, des bénéficiaires s’engagent eux-mêmes comme acteurs de l’action dont ils bénéficient.</p>	<p>Les associations qui sont reliées à une Fédération Nationale voient par exemple leur action complétée par une fonction complémentaire (plaidoyer pour la Banque Alimentaire par exemple). Elles dépendent également des orientations données par ces dernières.</p>	<p>Le réseau doit avoir un fonctionnement permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d’offrir un espace de parole à chaque association présente, - de stimuler la mise en réseau de projets et d’actions en laissant une liberté d’implication et d’adhésion à chacun, - de respecter la capacité d’agir et l’autonomie de chaque entité, - de favoriser l’introduction et la reconnaissance de chaque association auprès des pouvoirs publics.
<p>2) D’autres ont un rôle déterminant et prioritaire dans le dire en tant plaidoyers et défenseurs des droits (LDH, IRTS) avec des prolongements dans le suivi des personnes ou l’impulsion d’actions collectives.</p>	<p>Tout le monde n’a pas de ce fait le même niveau d’acceptation par rapport aux modes et aux contenus d’intervention (rapport à la légalité par exemple).</p>	
<p>3) Enfin, quelques entités sont engagées simultanément dans les différentes dynamiques– dire et faire- en combinant des modes d’intervention réalisés par et pour les bénéficiaires de l’action : CASAM, RESF, COMSYR, Médecins du Monde, Fondation Abbé Pierre.</p>		

2- Positionnement face à l'urgence

1 PROPOSITION de définition de l'urgence sociale : « Nécessité d'intervenir immédiatement et d'apporter une réponse dès lors qu'il s'agit d'une situation imprévue, estimée menaçante, mettant les conditions d'existence de personnes et de familles péril »

1 REMARQUE : l'urgence absolue demande trois conditions : immédiateté, proximité, inconditionnalité.

1 POSSIBILITE : nos actions pourraient se répartir en 5 degrés d'urgence

1^{er} degré : réaction de proximité (on va vers), immédiate et inconditionnelle.

2^{ème} degré : réaction de proximité (on va vers), différée (qqes heures ou jours) et inconditionnelle.

3^{ème} degré : réaction à distance (ils viennent vers), différée (qqes heures ou jours), introduisant des données conditionnelle.

4^{ème} degré : réaction à distance, différée et conditionnelle

5^{ème} degré : logique de projet (on agit sur les causes de l'urgence et non plus sur les conséquences)

Données recueillies :	Réflexions partagées	Repères pour le fonctionnement collectif du Réseau
<p>Niveau 1 : les actions concernant ce degré d'urgence visent principalement des besoins primaires liés aux soins, à la nourriture, à la sécurité physique des personnes. Les associations concernées vont directement au contact des personnes : MARAUDES par exemple. Médecins du Monde et la Fondation Abbé Pierre, ainsi que les collectifs citoyens et l'équipe rue diocésaine se retrouvent dans ce périmètre.</p>		<p>Une proposition de définition de l'urgence telle que pouvant servir de repère au niveau 1 : Réponse à des besoins primaires non anticipés.</p> <p>Le réseau de solidarité permet aux associations de s'épauler dans leurs besoins réciproques.</p> <p>Conditions de travail requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Importance de la réactivité des associations concernées en premier lieu, - Importance de la communication à priori et ou à posteriori autour des actions conduites : cela permet à d'autres structures de prendre le relais sur leur propre terrain d'intervention.
<p>Niveau 2 et 3 : ces deux niveaux d'urgence impliquent une action caractérisée par un mode d'intervention un peu plus à distance du moment et/ou du lieu où surgissent les difficultés : elles comprennent l'étude des dossiers (RESF, CASAM, LDH), les permanences de soins (Médecins du Monde), l'apport de fournitures diverses (vestiaire Saint-Martin, Boutique Solidarité), l'hébergement possible (Armée du Salut, 115)...</p>	<p>Il y a parfois lieu de distinguer l'action d'associations et celles de personnes qui peuvent aller au-delà du périmètre d'intervention classique de leur structure de référence.</p>	

<p>Niveau 4 et 5 : les réponses à l'urgence intervenant sur le plus long terme se retrouvent aux niveaux 4 et 5. On y retrouve toutes les actions de formation (cours de langue française, formation des professionnels du travail social, les actions de soutien et de formation en lien avec la vie quotidienne des personnes, les actions collectives, la mise à disposition de bien alimentaires, l'accueil de demandeurs d'asile dans les familles.</p> <p>Ce sont des relais essentiels pour le suivi de publics touchés par des situations de précarité.</p>		
--	--	--

3- Besoins et attentes des associations face à l'urgence

(A compléter par la suite) Rappel : L'ADN du réseau, le dénominateur premier de son action a été la mobilisation autour de l'accès aux droits des migrants.

<p>connaître et se faire connaître (informations réciproques) et trouver des relais à son domaine d'intervention</p>	<p>L'importance du côté informatif est partagé par tous, depuis le simple besoin de faire connaître ses actions que celui de faire bénéficier son public des initiatives et actions des autres structures.</p> <p>L'action d'urgence requière à elle-seule un véritable travail d'anticipation sur les modes opératoires mis en place et sur le schéma de communication en amont et/ou en aval de l'intervention. (arbre décisionnel)</p> <p>La communication permet aussi que chacun puisse prendre en connaissance de cause le relais sur son champ d'intervention.</p>
<p>Solliciter et/ou participer à une action ponctuelle</p>	<p>Renforcer le rôle d'alerte et de mobilisation pour récolter des biens de première nécessité. Et s'engager individuellement à chercher des relais dans ses propres réseaux.</p>
<p>Elaborer un mode d'action concertée (dire ou faire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'un Groupe de travail sur l'intervention de l'action d'urgence, - Proposition d'un local partagé de stockage du matériel lié à l'urgence, - S'assurer d'un positionnement commun sur les modes d'actions collectifs afin de permettre l'expression concertée des associations auprès des pouvoirs publics.

Débats :

- Depuis la création du réseau, il y a régulièrement des situations d'urgence autour de l'hébergement. Exemples récents de réactions du réseau : conférence de presse en septembre 2016 et rencontre avec le Préfet en décembre 2016.

Jusqu'à présent, la règle de fonctionnement du réseau était que (même en situation d'urgence) on informe toutes les associations qui choisissent de s'inscrire ou non dans la réflexion et dans les actions.

Actuellement, des associations qui ont l'habitude de travailler ensemble ont pu décider d'actions sans en informer les autres associations. Or, certaines de ces associations auraient pu apporter des éléments de réponses.

Dans le fonctionnement du réseau, il faut actuellement distinguer les situations d'urgence (accueil des migrants) et les actions sur le long terme (plateforme, actions culturelles.)

La coordination fonctionne pour les actions sur le long terme, l'information circule. Ce n'est plus le cas dans les situations d'urgence. Y a-t-il trop d'inertie au niveau du réseau ? Un nombre trop grand d'associations ?

Débat sur la création d'un groupe « situations d'urgence ». Les avis sont partagés :

- Y a-t-il vraiment lieu de mettre en place un « GT urgence », alors que nous avons des GT hébergement, aides alimentaires et accès aux soins ?

Ces GT ne peuvent pas être suffisamment réactifs en situation d'urgence, comme on le constate.

Propositions :

- Proposition de la mise en place d'un Groupe de travail sur l'intervention de l'action d'urgence,
- Proposition d'un local partagé de stockage du matériel lié à l'urgence,
- S'assurer d'un positionnement commun sur les modes d'actions collectifs afin de permettre l'expression concertée des associations auprès des pouvoirs publics.